



non RPE avce usage de faux

Par **philippe0011**, le **22/07/2010** à **23:03**

bonsoir,

non représentation d'enfant ce de puis le 28 février 2010

je rappel les faits:

jugement JAF TGI de mon domicile en date du 30 juin 2009, qui me confit la garde de ma fille et un DVH pour les vacances a la mère a la charge de celle-ci (aller retour), sans appel de la décision par la mère.

le 28 janvier, je me présente au commissariat pour déposé une main courante, car la mère menace le non retour de notre fille après les vacances de février 2010.

le 13 février ma fille âgée de 6 ans par en voyage accompagné par le train, et la le cauchemar commence, plus de contact avec l'enfant, manipulée par la mère elles dépose plaintes contre le fils de ma compagne pour viol et agression sexuel le 18 février, le 22 avec une fausse attestation, et sans certificat de radiation, le maire (son employeur)scolarise ma fille dans sa commune.

sachant que courant mai 2008 je demande de transmettre a mon avocat par courrier avec AR un rapport d'activité au maire pour dénoncer un faux écrit sur un jugement, la mère affirmé avoir quitté un poste d'assistante maternel a Agde, étant en longue maladie dans le Loiret, sans réponse de la part du Maire.

le 25 février une enquête préliminaire est établit a la gendarmerie avec textos confirment ces dire, le 28 février main courante pour non représentation d'enfant, le 3 mars dépôt de plainte pour NRE.

plusieurs mains courantes courant février, toujours pour les même menaces.

en date du 16 mars audience TGI juge pour enfant de mon domicile ou la mère ne ce présente pas n'y ma fille, une IOE est demander par la juge.

Par **Cabinet SAYAGH**, le **23/07/2010** à **14:43**

Vu votre situation je pense qu'un Avocat s'impose